

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2015**

Le seize avril deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 9 avril 2015.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE GOFF Armand, GERBEAU Philippe, EVENNO Carole, MORAUT Christelle, LE BADEZET Yoann, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane et ROBIN Evelyne.

Étaient absents excusés : LABORDE Catherine, LE DÉVÉHAT Yannick, GUILLEMOT Marianne ; LE LIBOUX Claude ;

Madame LABORDE Catherine, donne procuration à Monsieur MARTIN Jean-Pierre pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick, donne procuration à Monsieur EZANIC Jean-Louis pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Madame GUILLEMOT Marianne, donne procuration à Madame L'HOSTIS Stéphanie pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Monsieur LE LIBOUX Claude, donne procuration à Monsieur LE GOFF Armand pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015**

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 13 mars 2015, le conseil municipal a voté les crédits à hauteur de 13 500 € sur le budget primitif 2015 de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2321-1,

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

<b>SUBVENTIONS 2015 (compte 6574)</b>	<b><u>MONTANT</u></b>
ACCUEIL ET PARTAGE	300,00
AERPP – Sécurité routière	176,70
AFACCC Coupe des Dames Chasse (subvention exceptionnelle)	100,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL- GUERN	1932,00
AMICALE LAIQUE - Ecole Publique de Guern (prorata nombre d'élèves)	230,00
ART DANS LES CHAPELLES (délibération du 12/02/2015)	913,33
Ass. Bretagne Vivante- BREST	100,00
ASS. GUERN/MALGUENAC	1000,00

ASS. LES JEUDIS DE QUELVEN - GUERN	850,00
ASS. LES MELRANDAIS VOLANTS	100,00
ASS. POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE ST SALOMON	150,00
Association sportive Ecole St Pierre (prorata nombre d'élèves)	100,00
Brevet de chasse de Guern	100,00
CINE ROCH GUEMENE S/SCORFF	100,00
CLASSE DECOUVERTE – Ecole Privée	136,00
CLASSE DECOUVERTE – Ecole Privée (Bruxelles)	224,00
CLASSE DECOUVERTE - Ecole Publique (mer)	224,00
CLUB DE SCRABBLE	80,00
COMITE DES FETES DE GUERN	500,00
CYCLO CLUB GUERN ((la subvention inclut le pot pour la randonnée)	200,00
DIWAN PAYS DE PONTIVY	665,06
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	80,00
FOYER DES RETRAITES	500,00
LES BLOUSES ROSES PONTIVY	100,00
LES RANDONNEURS DES AJONCS	130,00
L'HERMINE GUERNATE – 95 licenciés	1 400,00
LES RESTOS DU CŒUR MORBIHAN	300,00
LUTTE CONTRE LE CANCER - La Ligue - VANNES	100,00
PASSAGE D'ENCRE – MOULIN DE QUILIO	250,00
RADIO BROGWENED PONDY	80,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00
UNC AFN - GUERN (la commune prend en charge les médailles)	100,00
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan - VANNES	80,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2015</b>	<b>11 401,09 €</b>

- **PRÉCISE** que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2014 et leur Relevé d'Identité Bancaire.
- **AJOUTE** que la mention de l'aide de la commune de GUERN doit être mentionnée sur les supports de communication.

### **Vote de la subvention pour l'association La Ronde des Mômes**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 2 contre et 0 abstention,

- **DÉCIDE** d'octroyer la subvention suivante à l'association La Ronde des Mômes au titre de l'année 2015 :

LA RONDE DES MÔMES	150,00
--------------------	--------

Le montant total des subventions aux associations pour l'année 2015 s'élève donc à **11 551,09 € (11 401,09 + 150)**

### **2°/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2016**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2016.

Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN, le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme juré.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes :

- M. GUEGAN Gérard domicilié à 2, Kermélinaire ;
- Mme MAUBRE LE PEUTREC Armelle domiciliée au 8, rue Jacques Brel, Lann Ninis ;
- Mme LE FOUILLE LE NOHEH Véronique, Gisèle, Alphonsine domiciliée à Le Rojo.

### **3°/ CONVENTION DE DESIGNATION D'UN ACFI**

Monsieur le Maire informe qu'en qualité d'autorité territoriale, la commune de GUERN doit désigner un agent chargé des fonctions d'inspection en santé-sécurité au travail (ACFI). Cette désignation, obligatoire, est bien distincte de l'action, en interne, des assistants de prévention. Cette mission de l'agent ACFI porte sur le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Le Centre de Gestion du Morbihan propose une convention pour la durée du mandat afin d'assurer cette mission en toute indépendance.

La commune de GUERN pourra lorsqu'elle le souhaite demander l'inspection des règles d'hygiène et sécurité au travail par l'agent désigné à cet effet. Cette mission de l'ACFI sera alors facturée à la commune pour un montant horaire de 63 € (soixante-trois euros) par le Centre de Gestion du Morbihan.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention avec le CDG du Morbihan,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ces dépenses de fonctionnement seront affectées au compte 6218 Personnel Extérieur.

### **4°/ CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place du dispositif de collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) via les bacs à couvercle jaune d'Avril à Juillet 2015. Chaque foyer de la commune de GUERN recevra dans sa boîte aux lettres un dépliant explicatif ainsi qu'un mémo-tri et un rouleau de 10 sacs jaunes, une semaine avant la pose des bacs soit du 26 au 30 mai 2015. La première collecte des bacs jaunes sera effectuée au maximum 15 jours après la pose des bacs soit du 8 au 20 juin 2015. La collecte de ces bacs est prévue une fois toutes les deux semaines.

Les emplacements fixes (plateformes) seront mis en œuvre sur les espaces ruraux avant la pose des bacs (nécessaire pour la collecte latérale). Par contre, l'aménagement dans le bourg ne sera réalisé qu'à partir de septembre 2015.

La mairie sera approvisionnée en sacs jaunes courant avril 2015 et deviendra un relais de distribution auprès des usagers.

Monsieur le Maire précise que l'information sur le déploiement du tri de ces Emballages Ménagers Recyclables va être relayée dans le Guern Actus de Mai 2015 et ajoute que pour la mise en œuvre des bacs EMR, Pontivy Communauté a besoin d'un lieu de livraison et de stockage enrobé d'une surface minimale de 50 m<sup>2</sup>, accessible en camion afin d'optimiser les trajets. Les bacs seront stockés au maximum un mois.

Après discussions et vote, le conseil municipal, à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- **DECIDE** de retenir un espace à proximité de la serre et à côté du bâtiment des services techniques pour la pose de ces bacs EMR.

#### **5°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LA REALISATION DE L'EMPRUNT POUR TRAVAUX PRADIGO/LA CROIX MARGUERITE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation d'emprunt d'un montant de 150 000 euros sur 10 ans pour le financement partiel de l'aménagement de la départementale n°1 a été réalisée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2015 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché à l'entreprise la mieux disante.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- Financement de l'aménagement de la départementale n°1 : offre n°DD04690459 pour un emprunt d'un montant de 150 000 € remboursé par échéances trimestrielles constantes sur 120 mois avec un taux fixe de 1,29% et des frais de dossier d'un montant total de 225 €, attribué au Crédit Mutuel de Bretagne, Groupe Arkéa, offre la mieux disante.

Après discussions et vote, le conseil municipal, à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'établissement bancaire Crédit Mutuel de Bretagne, Groupe Arkéa pour un montant de 150 000 € tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise et à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

#### **6°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LE REAMENAGEMENT DES DEUX PRETS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour un réaménagement de deux prêts communaux n°25930712806 et n°25930712807 respectivement de 637 516,42 euros et 120 000 euros contractés pour l'aménagement foncier du bourg et de l'école a été réalisée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la date de remise des offres initialement prévue le mercredi 15 avril 2015 à 12 h 00 a été repoussée au mardi 21 avril 2015 à 12 h 00, faute de proposition à la date du 15 avril 2015.

## 7°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la réfection de la voirie communale pour cette année a été réalisée.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru sur les sites de Mégalis et de l'association des Maires du Morbihan. 5 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 avril 2015 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché à l'entreprise la mieux disante.

Monsieur le Maire rappelle les routes qui seront remises en état : Kergroix 320 ml, Cranhuern 652 ml, Kerhiéc 125 ml, Faouedic 190 ml, Kerhouisse 195 ml, Guermeur 427 ml et Quelivro 40 ml.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- Réfection de la voirie communale programme 2015 : pour un montant de 44 768,70 € HT soit 53 722,44 € TTC, attribué à l'entreprise EUROVIA de KERVIGNAC, offre la mieux disante. Pour information : le prix unitaire des enrobés est de 40 € la tonne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 44 768,70 € HT soit 53 722,44 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de réfection de la voirie communale pour 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

## 8°/ TRAVAUX CHAPELLE NOTRE DAME DE QUELVEN

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux complémentaires de maçonnerie sur la chapelle de Notre-Dame de Quelven.

Pour cela, un devis chiffrant les travaux complémentaires a été demandé à l'entreprise en charge du lot maçonnerie sur le programme d'entretien 2014 de la chapelle.

Monsieur le Maire propose de valider l'offre de la Société QUELIN Nord-Ouest Groupe VILLEMAIN concernant les travaux complémentaires de maçonnerie de la chapelle de Quelven, pour un montant de 5 691,36 € HT soit 6 829,63 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les demandes de subventions seront effectuées dans les jours qui viennent. Pour cela, Monsieur le Maire propose de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision d'attribuer les travaux complémentaires de maçonnerie de la chapelle de Quelven, pour un montant de 5 691,36 € HT soit 6 829,63 € TTC à QUELIN Nord-Ouest Groupe VILLEMAIN,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision au titulaire de l'offre.

## **9°/ COLLABORATION POUR LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre De Gestion du Morbihan prépare la création d'un service de médecine professionnelle et préventive au sein du pôle santé au travail pour assurer le suivi des agents des collectivités étant donné que l'Association médicale inter-entreprises du Morbihan (AMIEM) recentre son activité sur le secteur privé et se désengage progressivement entre le 2ème semestre 2015 à la fin de l'année 2016.

La plupart des centres de gestion disposent déjà de leur propre service de médecine professionnelle et préventive ; l'ambition du CDG du Morbihan est de regrouper au sein d'un même pôle toutes les compétences liées à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail.

Le comité technique départemental a prononcé un avis favorable le 23 septembre 2014.

Le Conseil d'administration s'est prononcé le 15 octobre 2014 sur la création du service de médecine professionnelle et préventive et sur le calendrier ajusté. Son dimensionnement et l'implantation territoriale de ce nouveau service seront le reflet des besoins exprimés par les employeurs territoriaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les obligations d'une Collectivité Territoriale en matière de santé et sécurité au travail et propose de collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose sur :

1. L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)
2. La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de collaborer avec le service proposé par le CDG du Morbihan,
- **DECIDE** de s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette mission,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ces dépenses de fonctionnement seront affectées au compte 6475 Médecine du travail.

## **10°/ CAUTION PRET POUR MADAME DIMA**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité pour la mairie de se porter cautionnaire dans le cadre d'une contraction d'un prêt d'un montant de 10 000 € remboursable sur 4 ans au taux de 2% soit une échéance mensuelle de 216,95 € pour Mme DIMA Eliana, médecin généraliste de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de se porter caution pour ce prêt de 10 000 euros contracté par Madame DIMA,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## INFORMATIONS

### 1°/ BILAN ANNUEL ASSOCIATION GUERN MALGUENAC

Madame L'HOSTIS Stéphanie exposera le bilan annuel de l'association Guern/Malguénac lors du prochain conseil municipal.

### 2°/ BILAN VACANCES D'HIVER ALSH

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'hiver. Elle fait apparaître une baisse de la fréquentation au centre de loisirs sur les deux semaines des vacances de février 2015. Les enfants inscrits au centre de loisirs sont majoritairement âgés de 3 à 7 ans. Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances d'hiver de 369,50 € avec 3 898,00 € de dépenses et 3 528,50 € de recettes.

### 3°/ GUERN ACTUS DE MAI 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Mai est en préparation. Les articles étaient à déposer en mairie pour le mercredi 15 avril 2015 dernier délai. Le Guern Actus devra être déposé pour le 24 avril 2015 à la Poste pour une distribution le 4 mai 2015.

### 4°/ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2015

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est de son ressort d'organiser les cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre.

La population guernate, les écoles et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts puis un vin d'honneur sera servi dans les 3 cafés du bourg, en alternance.

Il est demandé à une majorité d'élus d'être présents.

La cérémonie de commémoration du 8 mai 2015 se déroulera ainsi :

11h30 – Rassemblement dans la cour de la mairie,

11h45 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12h00 – Vin d'honneur au Guernate.

### 5°/ ELECTIONS REGIONALES 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates des prochaines élections régionales.

Elles se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

### 6°/ QUESTIONS DIVERSES

## **1- INFORMATION COLLECTE DES DECHETS SEMAINE DU 1<sup>ER</sup> MAI**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collecte des déchets d'ordures ménagères se déroulera le mardi 28 avril 2015 au lieu du mercredi habituellement sur la commune de GUERN.

## **2- DEFINITION DES DATES POUR LES GROUPES DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les dates de réunion des groupes de travail « La Ruche » et « Médiathèque » dans le cadre du projet de rénovation et d'aménagement du bâtiment communal « La Ruche ».

La première réunion du groupe de travail dédié à **La Ruche** aura lieu le mardi 28 avril 2015 à 20 h 30 à la mairie. La première réunion pour le groupe de travail dédié à la **Médiathèque** aura lieu le mercredi 29 avril 2015 à 14 h 30 à la mairie.

**Prochain conseil le jeudi 21 mai 2015 à 20 h 30.**